



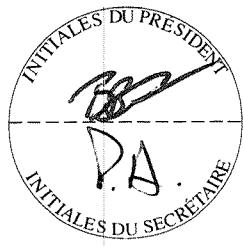
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la notification par courriel de l'avis de convocation d'une séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Trésorerie
 - 5.1. Comptes à payer de la période du 18 avril au 2 juillet 2025
6. Administration générale
 - 6.1 Adoption de la Directive particulière de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes en lien avec les nouvelles dispositions de la Charte de la langue française
7. Période de questions
8. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Mercredi, le 2 juillet 2025

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Était également présente : Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

Était absent : Monsieur Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

2. CONSTATATION DE LA NOTIFICATION PAR COURRIEL DE L'AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier déclare que la constatation de la notification par courriel de l'avis de convocation a été dûment signifiée à tous les membres du conseil conformément à la Loi.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-07-25

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

5. TRÉSORERIE

5.1. Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 18-04-2025 au 02-07-2025, déposée par le président;

2-07-25

Il est

Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 18-04-2025 au 02-07-2025, et ce, pour un montant de 421 067.11\$.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Adoption de la Directive particulière de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes en lien avec les nouvelles dispositions de la Charte de la langue française

CONSIDÉRANT que la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, a été sanctionnée le 1er juin 2022;

CONSIDÉRANT que cette loi consacre le français en tant que seule langue officielle au Québec et crée un devoir d'exemplarité de l'État;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM»), étant membre de l'Administration de l'État, comme toutes les autres villes et municipalités du Québec, doit se conformer, depuis le 1er juin 2023, aux nouvelles dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette loi, les municipalités ont l'obligation d'adopter une directive particulière avant le 1er décembre 2024 et qu'elle doit être envoyée au ministère de la Langue française avant le 1^{er} septembre 2025;

En conséquence, il est :

3-07-25

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

Et résolu

Que la RIADM adopte la Directive particulière quant à la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français et autorise la transmission du présent tableau qui agit à titre de Directive particulière ainsi qu'une copie de la présente résolution au ministère de la Langue française.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

4-07-25

Il est

Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis
Président

Pierre Arseneault
Directeur général
et secrétaire-trésorier